

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 103 (1967)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

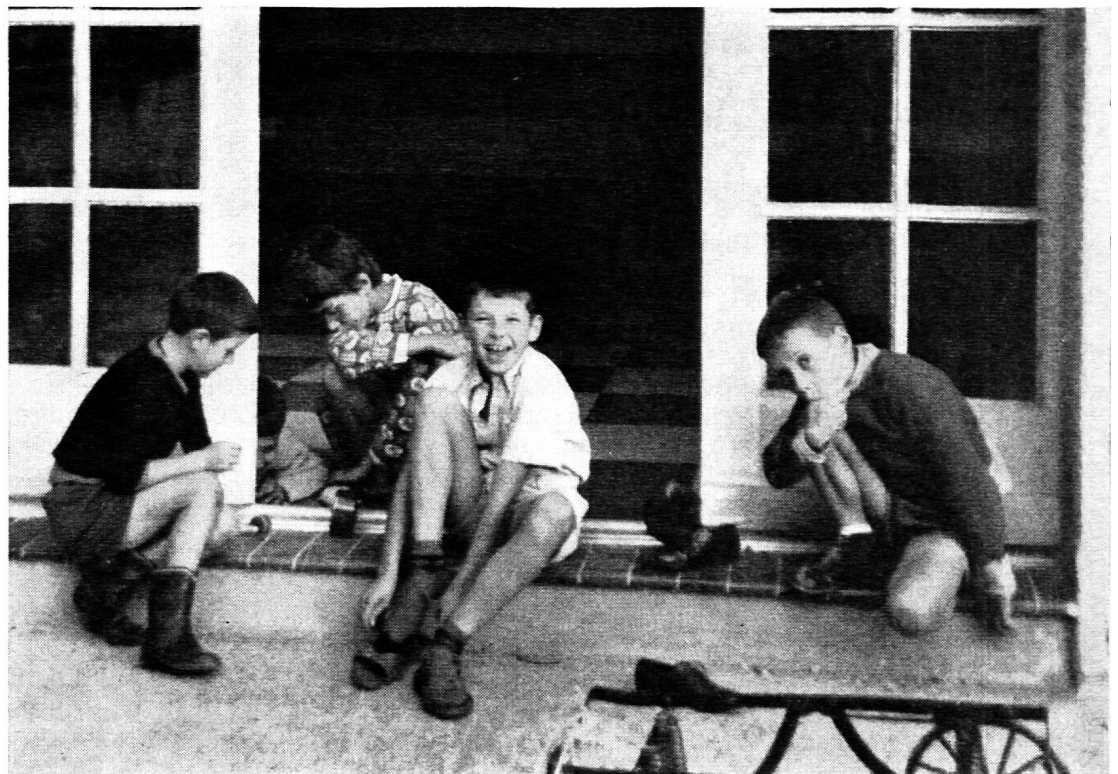
15

Montreux, le 28 avril 1967

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Pris sur le vif...

Ecrire au Wat, c'est écrire mieux!



Faites le test du cahier!

Pendant 15 jours, faites écrire vos élèves avec des stylos de différentes marques. (Pour ce test, nous vous remettons volontiers des WAT, sans engagement pour vous.) Comparez ensuite les résultats des différents groupes: Vous verrez vous-même que les cahiers écrits au WAT sont bien supérieurs à la moyenne, quant à la propreté et à la calligraphie, et qu'ils dénotent des progrès visibles en écriture.

Avec le WAT, c'est un jeu d'enfant que d'avoir des cahiers propres. En effet, grâce à sa révolutionnaire cartouche capillaire, *il ne peut absolument pas faire de tache*, même si la plume s'immobilise au beau milieu d'une lettre, tout en étant soumise à une forte pression.

Le WAT est toujours prêt à écrire. Un seul remplissage permet d'écrire plus de 40 pages d'affilée. L'encre spécialement faite pour le WAT et pour sa cartouche capillaire, la «*Waterman 88 bleu floride*», ne s'oxyde pas; séchant en outre très vite, elle exclut pratiquement le barbouillage, *avantage capital pour les gauchers!*



Le modèle bleu du WAT ne coûte que fr. 12.50

Avant de choisir le stylo de votre classe, ne manquez pas de faire le test du cahier avec le WAT, dans votre intérêt et pour le plus grand bien de vos élèves!

WAT, le seul stylo d'écolier à cartouche capillaire, qui ne tache pas!

Wat

JiF S.A. Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich
tél. 051/52 12 80

de **Waterman**

comité central

Ecole suisse de Rome

L'avis paru dans le dernier « Educateur » à propos de l'Ecole suisse de Rome semble avoir été mal interprété. Il ne s'agissait nullement pour le comité SPR d'encourager des postulations éventuelles, mais au contraire de mettre en garde les collègues avant qu'ils ne s'engagent.

En effet, les démissions qui se sont produites à cette école sont la conséquence d'une politique que nous ne saurions soutenir.

Notre appel s'adressait avant tout aux collègues qui auraient pu être tentés de souscrire à un engagement dans cet établissement, sans connaître les conditions qui les attendaient.

Un certain nombre de nos membres ont fait de très désagréables expériences à ce sujet.

Société suisse des maîtres de dessin

Exposition itinérante 1968
L'HOMME

La section lucernoise de la SSMD, chargée de préparer la quatrième exposition itinérante de dessins, invite maîtres et maîtresses enseignant à tous niveaux scolaires à proposer cette année encore des travaux de leurs élèves.

Thème : L'HOMME - sous tous ses aspects : corps, attitudes, métier, vie quotidienne, famille, histoire, vie religieuse, etc.

Format : Dessins et peintures, dans toutes les techniques usuelles, jusqu'aux dimensions maximales de

50 × 70 cm. Prière de n'envoyer aucun travail roulé, mais seulement à plat.

Indications : Tous les travaux porteront au verso *classe, école, âge, adresse du maître, titre* (et sauf pour les travaux collectifs) *nom et prénom de l'élève*.

Délai : 24 juin 1967.

Adresse : M. Josef Lütolf, Kantonsschule, Alpenquai, 6000 Lucerne.

N.B. — Nous comptons fermement recevoir de nombreux travaux de classes où le dessin est enseigné par l'institutrice ou l'instituteur, et particulièrement des classes enfantines et des premières années primaires.

Pour la section lucernoise :

Hans Bucher.

Rome

La Fondation Besso qui s'occupe de l'important problème de l'**urbanisme** entend tenir compte de l'avis de la jeunesse. Les collégiens et écoliers suisses âgés de 7 à 14 ans sont aussi invités à exprimer leur avis, soit par un dessin, soit par une composition traitant de l'un des thèmes suivants :

1. Comment je voudrais arranger ma chambre.

2. Comment je voudrais que se développe la ville que j'habite. Les améliorations les plus urgentes : piscine, terrains de jeux, parcs, écoles ateliers, espaces libres.

3. Ma maison : si je préfère une maison familiale ou un grand bloc locatif avec cinéma, magasins, écoles.

Les travaux porteront les mentions suivantes : nom, prénom, sexe, âge, école, ville.

Délai d'envoi : fin septembre 1967.

Adresse : Pierre Borel, maître de dessin, Gymnase de Neuchâtel, rue Breguet.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Problème d'actualité : la 3^e voie

Dans toutes les professions, la voie normale de formation est l'apprentissage au sortir de la scolarité. Toutefois, on assiste, depuis plusieurs années, à un accès aux professions par une 2^e voie, plus tardive, ouverte aux gens **qualifiés** et désireux de promotion : elle est de plus en plus facilitée par une préparation paraprofessionnelle « du soir » (de cours très divers jusqu'au gymnase du soir).

Deux facteurs très positifs à l'actif de cette 2^e voie :

1. Les possibilités de promotion pour les meilleurs, handicapés — ou insuffisamment conscients — au départ dans la vie.

2. Amélioration du niveau des salariés, et conséquemment du travail dans les entreprises.

Nous ne saurions nous opposer par principe à ce que notre profession s'ouvre, elle aussi, à des vocations tardives : ce serait alors une **troisième voie**.

En effet, depuis quelques années, une 2^e voie, qui permet l'obtention du brevet d'enseignant primaire à partir du baccalauréat, est suivie par environ un normalien sur trois ; c'est là, vous le savez, la formation préconisée dans la nouvelle structure.

La 3^e voie !

Je ne ferai l'injure à personne de dire qu'il s'agit d'un problème nouveau, car je suis persuadé que vous gardez tous en mémoire notre assemblée extraordinaire d'il y a quatre ans. Alors, le DIP se proposa, non d'ouvrir une voie, mais une avenue si large et si courte qu'y auraient pu marcher 200 ou 300 citoyens et citoyennes simplement désireux de changer de profession ! Après les réactions de tous les milieux de notre canton, « on » fit machine arrière, puis ce fut une expérience dont on peut aujourd'hui tenir compte. C'est donc la mise sur pied d'une **3^e voie valable** qu'étudient actuellement la commission consultative de l'enseignement et un groupe de travail plus restreint, présidés respectivement par MM. le chef du DIP et son secré-

taire général ; des membres de la SPV siègent dans ces deux organes de travail.

S'il ne m'appartient pas aujourd'hui de donner l'état des travaux, je crois utile de communiquer à tous qu'un principe de base est acquis :

cette 3^e voie ne doit pas dévaloriser les brevets pour l'enseignement.

En conséquence,

EXIGENCES DE FORMATION ET BARRAGES DOIVENT ABOUTIR A UNE PRÉPARATION ÉGALE A CELLE DONNÉE DANS LES ÉCOLES NORMALES.

Alors seulement cette solution imposée par la pénurie atteindra son double but :

1. Permettre à des gens qualifiés d'embrasser une profession qui les attire ;

2. Donner à l'Ecole vaudoise quelques serviteurs supplémentaires normalement préparés à leur tâche.

P. B.

Appartement - Perfectionnement

Collègue de Suisse alémanique participant à un cours de perfectionnement du 2 au 29 juillet cherche à louer (en une ou deux périodes), à Lausanne ou environs, un appartement avec cuisine.

Adresser les offres à :

R. Signer, Brunnenwiesenstr. 13,
8212, Neuhausen (SH).

N. B. — Ce collègue envisagerait éventuellement un échange.

Pour une formation efficace des maîtres

Chacun a entendu parler des projets de centre universitaire à Dorigny.

Nous savons que des études sont actuellement en cours en vue de la réalisation de ce projet.

A ce propos, nous tenons à proclamer notre désir de voir intégrer au futur centre universitaire vaudois, **UN INSTITUT PÉDAGOGIQUE**, où l'ensemble des enseignants recevront leur formation professionnelle. Ainsi sera réalisé le vœu des auteurs du projet de réforme de structure de l'école vaudoise, comme celui des associations d'enseignants exprimé dans les rapports SPR : Vers une Ecole romande (Bienne 1962) et Pénurie (Montreux 1966).

ma.b

Collègues, unissons nos efforts !

Qui, à la tête d'une classe de première et deuxième année, a une bonne méthode pour l'enseignement de la géographie locale et ses observations correspondantes, et serait disposé à me prêter des cahiers, à me donner des conseils.

Mme M. Grosjean,
institutrice,
1295 Mies.

Camp d'été

Le Faisceau cadet romand des Unions chrétiennes de jeunes gens organise du 17 au 28 juillet 1967 son IV^e Camp cadet romand, sur le thème « La Paix dans

le Monde - Enfants de tous Pays... ». Il se déroulera à Chézard-Saint-Martin (NE), sous forme de neuf camps autonomes, dirigés par une équipe de responsables romande.

A cette occasion, nous souhaiterions inviter un certain nombre de gosses à qui cette expérience de vie communautaire dans la joie et l'amitié ferait du bien et qui n'aurait pas la possibilité, autrement, de tenter cette aventure.

Le prix du camp est fixé à 55 francs (voyage compris). Cependant, si des familles n'avaient pas la possibilité de verser cette somme, nous sommes prêts à revoir la finance du camp, et même, le cas échéant, à inviter le gosse gratuitement.

Renseignements et inscriptions auprès de

« Faisceau cadet romand »

IV^e Camp cadet romand

Service administratif :

M. Deppierraz,

Résidence 20, 1110 Morges,

tél. (021) 71 15 99, jusqu'au 30 juin 1967.

Ont-ils vraiment tous « réussi » ?

A la rentrée de Pâques de nouveaux élèves ont été admis dans les collèges, d'autres dans les classes supérieures.

Tous les enfants susceptibles de suivre avec profit cet enseignement ont-ils été admis ? Ceux qui ne sont pas suffisamment doués ont-ils été écartés ? Répondre oui à ces deux questions serait compter sans l'influence du « bachotage ».

Si ce phénomène n'est pas nouveau, cette forme de préparation à des examens n'a jamais été autant pratiquée et l'on peut se demander quelles en sont les raisons. Parmi celles qui nous viennent à l'esprit, citons **la gratuité de l'enseignement secondaire** qui a parfois fait naître des espoirs injustifiés chez les parents ; **l'entrée au collège à dix ans** qui ne permet pas une véritable orientation basée sur une longue observation de l'enfant et sur des tests psychologiques, ce qui entraîne une admission basée sur un contrôle de connaissances ; **un élargissement du recrutement des collèges** oblige les classes supérieures à accepter des candidats plus faibles qu'autrefois. Enfin en ces temps de **dévalorisation de la fonction enseignante primaire**, il est tentant pour les maîtres de faire état d'une longue liste de « réussites » à des examens d'admission, ces réussites marquant le couronnement d'un enseignement.

Qu'est-ce en définitive que le bachotage ?

Si nous en croyons le dictionnaire, c'est une préparation intense à un examen et ce terme est péjoratif. Nous précisons encore en disant que c'est **un entraînement systématique à une forme d'épreuve**, il convient donc de ne pas le confondre avec une acquisition solide d'indispensables connaissances de base.

Comment se manifeste-t-il ?

Ses formes sont apparemment variées. A titre d'exemple : ici, les leçons de gymnastique, de dessin, de géographie, etc. ont fait place à la préparation des matières « récitables » à l'examen ; là, chaque jour, les élèves ont une ou plusieurs « feuilles d'examen » comme devoir à domicile.

Les résultats de cette forme de préparation ne se font guère attendre. Alors que dans un collège des

tests psychologiques donnent une soixantaine de candidats comme admissibles, plus de quatre-vingts réussissent les examens, mais à l'automne une dizaine d'entre eux regagneront probablement les classes primaires. Dans les classes supérieures, des élèves dont la principale qualité est l'application sont admis alors que, parfois, des enfants intelligents mais au caractère un peu marqué sont laissés de côté, aucune épreuve d'ordre psychologiques n'entrant en ligne de compte pour l'admission dans ces classes.

Comment remédier à cette situation ?

Depuis que les écoles existent, des parents, des maîtres, par amour propre, par ambition personnelle, ont « bachoté » ou fait « bachoter » des écoliers.

Il est cependant indispensable que nos collègues résistent à cette tentation.

Il importe aussi de désorienter les élèves préparés de cette façon, d'une part en donnant plus d'importance aux tests qui mettent en valeur les aptitudes réelles, d'autre part en variant la présentation de l'interrogation portant sur les connaissances. Même si la forme de l'épreuve est inattendue, l'enfant intelligent réagit favorablement.

Seule cependant, une réforme de structure bien faite peut porter le coup de grâce, à ces procédés. Si le futur cycle d'orientation est suffisamment bien conçu, il n'y aura pas de concours d'admission dans les différentes divisions de l'enseignement du second degré.

Œuvrons donc, chers collègues, de toute notre force pour la mise en application de cette réforme de structure dont on nous parle depuis si longtemps.

ma.b.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique Programme d'activité — été 1967

Leçons, démonstrations avec élèves	Dates	Lieux	Directeurs
1. Leçon type de propagande	3 juin	Lausanne	R. Bron, Vallombreuse 101 Prilly , (34 72 64)
2. Gymnastique en musique bande Burger	octobre (dans le cadre de l'assemblée AVMG)	Pully	C. Gaillard, Montreux
Cours traditionnels			
3. Athlétisme : sauts : P. Scheidegger courses : Dave James	24 mai	Lausanne	J.-C. Leuba, Bussigny 12, Crissier (34 68 23)
4. Initiation au yoga	octobre (dans le cadre de l'assemblée AVMG)	Pully	Mme Jeannotat
5. Danse moderne	novembre	Lausanne	J.-P. Paquier, Villardiez 18, Pully (28 49 78)
6. Gymnastique en musique bande Burger	novembre	Lausanne	N. Yersin, Verdonnet 14, Lausanne (32 22 80)
7. Deux jours et demi de gymnastique	octobre	Crêt-Bérard	J.-P. Zollinger, 15, Mont-Goulin, Prilly (25 81 66)
Tournois			
Volleyball	10 juin	Lausanne	J. Rubin, Bois-Gentil 23, Lausanne (25 13 48)
Football en salle	16 septembre	Lausanne	J.-F. Ceppi, Tivoli 70, Lausanne (24 79 14)
Basketball	11 novembre	Lausanne	J. Délessert, Verdeaux 17b, Renens (34 61 66)
Assemblée générale	octobre	Pully	
Manifestations d'écoliers			
— Finale de natation	28 juin	Vevey	J. Riond, Baugy-sur-Clarens (62 33 01)
— Finale des examens d'aptitudes physiques	23 septembre	Morges	R. Fehlbaum, av. Chanel, Morges (71 40 75)
— Courses d'orientation scolaires	octobre	Lausanne Vevey Yverdon Avenches Morges Vallée Echallens	R. Bron G. Rastoldo J.-L. Thévenaz P. Marchetti C. Tardy R. Künzi P. Genier

Remarques

- L'annonce détaillée des cours paraîtra dans l'« Educateur » et l'« Education physique ».
- Pour les cours et leçons, remboursement des frais de transport aux membres AVMG.
- Indemnité de participation de Fr. 5.— à nos membres pour les cours d'athlétisme et de gymnastique en musique.

Le chef technique d'été : D. Jan.

Nous avons reçu

A l'assaut, en première mondiale, des canyons du Rio Grande.

C'est une plaquette de format A 4 relatant l'aventure de quinze scouts qui, sous la direction de M. Berney, ont effectué la descente complète du fleuve Rio Grande qui forme frontière entre les Etats-Unis et le Mexique.

Munis d'embarcations pneumatiques et de vestes de secours, ces jeunes gens ont passé par des péripéties nombreuses et ont notamment vaincu les rapides de Black Canyon réputés infranchissables. Le tout est richement illustré de magnifiques photographies.

Les collègues que cette publication intéresserait peuvent se renseigner auprès de :

*Mme Gisèle Maillefer,
journaliste,
25, Ancien-Stand,
1820 Montreux.*

ma.b

Achats groupés — Action SPV

Désirez-vous acheter

un magnétophone

de marque suisse à un prix intéressant ?

Les collègues, membres de la SPV, intéressés par cette action, peuvent s'inscrire auprès du sous-signé (carte postale). Ils recevront alors toutes informations utiles et auront la possibilité de passer commande définitive.

Délai d'inscription : **8 mai.**

*Jean-Fr. Ruffetta,
Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.*

Voyage d'été Avecer en Grèce

L'association « Voyages d'étude du corps enseignant romand » organise pour cet été un voyage de 16 jours en Grèce avec départ de Lausanne le 15 juillet.

Il y aura de quoi satisfaire chacun, puisque trois variantes sont proposées et que même une prolongation de séjour est possible. Vous aurez le choix entre les îles grecques (petites ou grandes), Istanbul et la côte turque, le Péloponèse et ses sites historiques ou le repos au bord de la mer.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez consulter l'annonce paraissant dans ce numéro ou vous adresser à

*Mme Anne-Marie Pochon,
institutrice,
avenue Rambert 18,
1005 Lausanne,
tél. (021) 28 20 59.*

Un groupement actif : les CEMEA

Le CC SPV a reçu le rapport annuel du centre vaudois CEMEA. Ce document est d'un très grand intérêt. C'est ainsi que l'on y apprend que ce groupement a organisé 10 stages en 1966. Soit :

- 4 stages de formation de moniteurs,
- 1 stage de formation de directeurs,
- 1 stage de normaliens,
- 2 stages de candidats à l'enseignement,
- 1 stage de perfectionnement de jeu dramatique,
- 1 stage de perfectionnement de jeux en plein air.

149 stagiaires vaudois ont suivi l'un de ces stages à savoir :

- 102 jeunes filles,
- 47 jeunes gens.

Provenant des professions suivantes :

- 49 éducateurs,
- 28 normaliens,
- 25 étudiants,
- 7 instituteurs,
- 25 jardinières d'enfants,
- 3 assistants sociaux,
- 2 secrétaires, employées de bureau,
- 1 infirmier,
- 9 divers.

Il convient encore d'ajouter à cette liste, les nombreuses séances de perfectionnement d'une journée ou d'un week-end organisées par les CEMEA, groupement vaudois. Toutes nos félicitations aux membres du Groupement vaudois des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

ma.b.

En marge des « Notes de travail »

Mon cher Daniel,

Un hiver a passé depuis que tu as quitté notre commune, et pourtant nous doutons encore de ton départ. Nous retrouvons quand nous le voulons ton sourire confiant, ton parler savoureux, tes opinions pondérées, tes jugements humains. Isolé avec ta troupe rétive dans ton ancien lazaret de la Fosge-sur-Clarens, tu savais pourtant maintenir un contact si cordial, si généreux que nous nous pressions pour t'accueillir quand tu descendais à notre collège pour la leçon de gymnastique. Nous t'avions choisi pour présider l'Association du personnel enseignant primaire montreu-sien et tu prenais les initiatives qu'il fallait. Et jamais ton attitude de chrétien engagé ne donnait prise au reproche si facile d'hypocrisie ou de condescendance. Tu nous as donné tes notes de travail que nous lisons avec plaisir, car l'image de toi et de ton travail qu'elles prolongent en nous colle parfaitement avec nos souvenirs. Quand tu repris la classe spéciale de Montreux en 1956, tu te trouvas logé dans un local assez vaste certes, mais s'ouvrant sur une rue passante. Comment faire œuvre utile dans les vibrations et les émanations des moteurs ?

Acquiesçant avec compréhension à ton désir de déménager, les autorités scolaires et communales t'installèrent à la Fosge et organisèrent le transport des élèves. Alors tu disposas d'espace, tu retrouvais la nature, la rivière et tu pus enfin envisager le succès dans le combat opiniâtre et décevant que tu menais pour refaire des hommes avec les malheureux caractériels

ou névrosés qu'on te confiait. Comment canaliser et calmer l'agressivité qui leur interdisait toute vie sociale ? Un seul remède : le travail. Pas tellement de grammaire et de calcul, mais du défrichage, du terrassement, du jardinage, de la peinture, la construction d'une piscine ou de cabanes au bord de la Baye. Organisée en communauté, la classe décidait les travaux, se les répartissait, se faisait société humaine sous ton autorité bienveillante. Tu savais bien sûr adapter tes réactions à tes écoliers ; parfois l'insulte ou le gros mot, tu le recevais en plein visage sans sourciller, parce que tu savais que l'enfant reprendrait, après l'éclat, après la révolte, la tâche acceptée, tandis que ta claqué l'aurait renvoyé à sa hargne et à son isolement farouche.

Et tu vivais de petits progrès, de minuscules victoi-

res journalières, tu défroissais patiemment tous ces caractères braqués contre notre monde ; et tu avais souvent la joie de les rendre à ton collègue de la classe d'orientation professionnelle calmés, désamorcés, futurs citoyens utiles et munis malgré tout d'un appréciable bagage de connaissances scolaires.

Après huit ans de véritable apostolat (et ce terme me semble devoir s'appliquer à tous les maîtres et maîtresses de classes spéciales), tu as répondu à un autre appel. Mais tu continueras ta mission : donner confiance. Car c'est bien ce trait de ton caractère qui nous restera. « Celui qui s'interroge, qui doute, qui désespère parfois, celui-là seul est un bon maître », nous affirmais-tu dans nos moments de découragement. Ce message, nous le garderons. Merci Daniel.

A. Gonthier.

genève

Association genevoise des maîtres d'éducation physique

L'Association genevoise des maîtres d'éducation physique organise un cours de danses folkloriques

**samedi 6 mai 1967 de 14 h. à 18 h., et
dimanche 7 mai 1967 de 9 h. à 12 h.**

à la salle de gymnastique de l'Ecole de la rue de Berne.

Ce cours sera dirigé par M^{me} Aenis, de Bâle. Au programme figurent des danses yougoslaves, écossaises, américaines, grecques, suisses, etc. Les institutrices et instituteurs y sont cordialement invités.

Le port de chaussures de gymnastique est obligatoire.

Renseignements : Paul Gilliéron, 16, rue Hoffmann, tél. 34248 55.

Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 1967

Rapport SPG sur
l'Ecole primaire genevoise en danger.

Le PV détaillé de la dernière assemblée (16 mars) est lu et approuvé avec remerciements à son auteur, notre dévouée secrétaire M^{lle} F. Tréand.

Nous abordons la discussion du mémoire adressé à tous les membres de notre syndicat par les soins diligents de son centre d'information. Ce remarquable document, rédigé par le président Maspéro pendant les vacances de Pâques, étudié et adopté par le CC, est soumis à la compétence de l'assemblée.

Bien des collègues ont pris part aux débats d'une manière objective. Il faut signaler en particulier les interventions de notre ancien président Soldini. Ainsi, la proposition initiale révolutionnaire du CC :

« Aussi longtemps que sévit la pénurie d'instituteurs, d'institutrices et de maîtresses enfantines, le Conseil d'Etat, en dérogation à l'art. 120 (de la loi sur l'IP), autorise l'entrée aux études pédagogiques de personnes ayant pu justifier d'une parfaite connaissance de la langue française, qui ne possèdent pas encore la nationalité suisse. »

est complétée comme suit : **« Il en facilite l'acquisition avant la nomination aux fonctions d'instituteurs, d'institutrices et de maîtresses enfantines. »**

Arguments en faveur de cette thèse

1. L'art. 120 précité a la teneur suivante : **« Les candidats et les fonctionnaires des écoles enfantines, primaires et secondaires doivent être suisses. »**

Cette exigence pour les candidats aux EP est une des causes de la pénurie actuelle. En effet, dans un canton où la population compte 30 % d'étrangers, la logique veut qu'une source de recrutement soit ouverte parmi ces derniers.

2. **Dans le secteur privé**, il a bien fallu recourir aux services de nombreux travailleurs étrangers, non seulement comme ouvriers et employés, mais comme cadres. Le secteur public, lui, du fait qu'un fonctionnaire doit être suisse, a été frappé d'une pénurie alarmante, surtout chez les enseignants.

3. **En conséquence, les autorités responsables** — DIP et Grand Conseil — se doivent à l'avenir d'exploiter la seule source de recrutement qui ne dévalorise pas notre métier, à savoir celle qui conduit aux études pédagogiques et, par la formation professionnelle qu'elles assurent, fournit des enseignants aptes à remplir une tâche qui ne s'improvise pas. Confierait-on à un jardinier la construction d'un pont ? Une opération chirurgicale quelconque ?

Il s'agit donc de régler le débit de la source de recrutement à l'entrée des EP et non pas d'ouvrir, à la sortie, devant l'insuffisance de la voie normale, les vannes de l'amateurisme le plus arbitraire.

4. **La justification d'une parfaite connaissance de la langue française** pour un étranger ne pose pas de problème majeur. On peut ne pas être de langue maternelle française et posséder mieux qu'un Genevois la langue de Racine !

Vote. — La proposition du CC, avec l'amendement Soldini, est acceptée à une majorité à peine plus forte que sans l'amendement. Ce dernier seul est refusé par une minorité.

Question des plus de 40 ans. — A l'heure où l'on parle de recyclage des cadres, l'âge maximum d'entrée aux EP doit être relevé. L'expérience de la vie n'est-elle pas une bonne préparation préalable à l'enseignement de notre jeunesse? L'unanimité de nos collègues est favorable à cette proposition.

En revanche, le point du projet concernant une revalorisation matérielle des enseignants est, sur la proposition de G. Gallay, retiré du rapport, afin de mieux marquer notre intention de défendre la profession sur le plan social avant tout.

Action prochaine de la SPG. — Nous avons discuté des modalités de cette action, mais nous ne saurions ici dévoiler ce que nous comptons entreprendre. Ce qui est certain, c'est que l'assemblée a donné carte blanche au CC pour faire en sorte que notre cause soit entendue. Le lendemain de l'assemblée déjà, notre rapport amendé était adressé à tous les députés, maires, conseillers d'Etat et partis de la République et Canton de Genève. La suite de notre action va nécessiter de la part des membres du CC un gros effort, dont l'efficacité dépendra de l'ampleur de la campagne qui sera orchestrée. Par conséquent, nous devons pouvoir compter sur la participation de **tous les membres** de notre

association. Elle doit se manifester, cette participation, par une réponse généreuse à

L'APPEL EN FAVEUR DE NOTRE FONDS DE LUTTE SYNDICALE ET CORPORATIVE

Ce que nous avons déjà reçu est loin de suffire à financer les projets que l'assemblée a approuvés à l'unanimité, après avoir accepté le rapport publié ci-dessous.

Non seulement notre école primaire genevoise est en danger, mais plus encore notre profession. Demain, il sera trop tard. Le cap de l'irréversibilité sera franchi. Qu'il ne le soit pas, cela dépend de vous et de vous seuls, chers et chères collègues.

Actualité. — **CONSTRUIRE ENSEMBLE**, tel est le slogan que lance l'affiche électorale du parti socialiste à cette époque bénie des élections municipales 1967.

Nous avons toujours proposé au DIP de collaborer, dans cet esprit, à la gestion de notre école populaire, pour le bien des enfants.

M. André Chavanne, conseiller d'Etat chargé de ce Département-clé du canton, membre éminent du parti socialiste genevois, est-il d'accord d'œuvrer avec nous? Si oui, nous lui demandons respectueusement de nous le prouver.

E. F.

L'école primaire genevoise en danger

Les mesures prévues par le gouvernement genevois pour remédier à la pénurie du personnel enseignant mettent l'école primaire en danger.

La grave pénurie que nous connaissons ne justifie, en aucun cas, la politique d'expédients pratiquée actuellement.

Relevons quelques-unes des causes de cette pénurie :

- l'augmentation de la natalité jusqu'en 1964 ;
- l'immigration ;
- le recrutement d'enseignants faussé durant près de quinze ans par une politique à courte vue ; les autorités craignant d'assurer un recrutement excédentaire ;
- l'attrait de l'industrie et du commerce ;
- la perte de prestige de la profession d'instituteur ;
- la difficulté des enseignants à se faire représenter dans les organisations habilitées pour prendre les décisions concernant l'école ;
- la désaffection et le désarroi provoqués par l'introduction de palliatifs dévalorisant la profession — tels qu'ils sont décrits plus loin.

Logiquement, le seul moyen de lutter efficacement contre la pénurie consiste à créer des conditions de travail telles qu'un nombre suffisant de personnes capables et enthousiastes se vouent à cette profession et y restent, sachant qu'elles y trouveront leur satisfaction.

Quelles mesures le Département de l'instruction publique a-t-il prises pour favoriser le recrutement :

1. La création d'examens de culture générale, permettant à ceux qui les passent avec succès d'accéder aux études pédagogiques — classes enfantines et spéciales seulement.
2. Dès 1962, la suppression des examens préalables du concours d'admission aux études pédagogiques, alors que depuis de nombreuses années déjà les associations professionnelles l'avaient réclamée. Mesure se traduisant par un gain substantiel des brevets délivrés : le double du nombre de ceux délivrés auparavant.
3. La réduction de 8 à 6 années de la durée de l'engagement signé par les candidats. La société pédagogique genevoise demande la suppression de cet engagement, considérant que cette mesure restrictive ne peut qu'influencer défavorablement un éventuel candidat au moment où il choisit sa voie. La récente loi sur la démocratisation des études nous autorise à penser que l'Etat n'est pas en droit d'exiger une garantie spécialement pour les candidats à l'enseignement primaire qui reçoivent un pré-salaire.
4. La stabilisation de certaines catégories de personnel enseignant permettant une diminution du pourcentage des suppléants en activité. Elle aggrave la pénurie et dévalorise complètement la profession. L'intégration,

dans le corps enseignant officiel, de personnes dépourvues des titres requis va à l'encontre d'une augmentation générale du niveau d'instruction de tout le peuple. C'est une nécessité vitale pour notre pays d'améliorer le niveau de culture des enseignants à tous les degrés, y compris les degrés enfantins et primaires.

La question qui se pose est l'élargissement du recrutement de maîtres — et des maîtresses — sur des bases saines, et non par un nivellement par le bas, du type « stabilisation ».

La pénurie a toujours été cachée comme une maladie honteuse par le gouvernement. L'opinion publique n'a jamais été exactement renseignée sur son importance et son évolution. Au contraire, elle a toujours été trompée par des statistiques faussées — voir stabilisation —

Exemples :	1964-65	46 % de personnel suppléant
	1965-66	35 % de personnel suppléant

La chute importante enregistrée dans le pourcentage global du personnel non nommé s'explique par le « changement d'étiquette » de 90 suppléants subitement promus maîtres réguliers par le coup de baguette magique d'un conseiller d'Etat.

Le corps médical accepterait-il, par exemple, que d'excellentes infirmières portent le titre de médecins parce qu'il y a pénurie de médecins ?

Nous ne saurons assez répéter que les qualités morales et la conscience professionnelle de nos collègues suppléants ne sont pas en cause. On ne peut toutefois s'empêcher de mettre en parallèle la formation du maître régulier et celle du collègue « stabilisé ».

Maître régulier :

maturité — 19 ans —	3 ans d'études pédagogiques — dont une de niveau universitaire — pré-salaire — perte de 12 000 fr. env. par rapport à ce que touche un suppléant — 22 ans —	travail de fin d'études, confirmation — 23 ans
---------------------	---	--

Maître stabilisé :

Brevet d'école normale — 19 ans — ne donnant pas droit à l'accès à l'Université	3 ans de suppléance dans l'ens. gen-vevois, salaire plein — âge minimum 22 ans	cours pour stabilisés, titularisation — 23 ans
	ou	
maturité pas de formation professionnelle	5 ans de suppléance dans l'ens. primaire âge minimum 40 ans	cours pour stabilisés, titularisation — 41 ans
	ou	
pas de maturité, pas de formation professionnelle	15 ans de suppléance dans l'ens. primaire âge minimum 40 ans	cours pour stabilisés, titularisation — 41 ans

Nous donnons ici copie de la lettre que les associations professionnelles ont adressée aux membres du Grand Conseil, aux maires des communes genevoises et aux présidents des partis politiques pour manifester leur opposition.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les députés,
Messieurs les maires des communes genevoises,

Dans sa séance du 28 février 1967, le Conseil d'Etat, en vertu de l'article 135 A de la loi sur l'instruction publique, a autorisé la « stabilisation » de certaines catégories de personnel suppléant.

Le corps enseignant genevois proteste énergiquement contre cette mesure. Les enseignants en font une question de principe et non de personnes. Ils y voient une grave dévalorisation du brevet par l'intégration dans le corps enseignant officiel de personnes dépourvues des titres requis.

En septembre 1952, M. A. Picot déclarait notamment : « Le Conseil d'Etat n'a pas l'intention de titulariser des suppléants. Nous ne voulons pas connaître deux voies d'accès à l'enseignement officiel : une voie normale, celle des études pédagogiques, et une voie d'exception... ses dangers et ses inconvénients sont évidents. »

Nous relevons également une déclaration de M. René Jotterand, à l'époque directeur de l'enseignement primaire, actuellement secrétaire général du Département de l'instruction publique : (séance de délégations du 5 mai 1960) : « Cette question a une valeur plus psychologique que numérique, puisque l'intégration éventuelle des suppléants n'entraînerait aucune amélioration de l'effectif. »

Le corps enseignant genevois est convaincu que toute « stabilisation » nuit au recrutement, car elle sous-entend souvent une formation accélérée et superficielle, et qu'elle devient une solution de facilité.

La question pécuniaire n'entre pas en ligne de compte bien que l'écart de traitement entre membres réguliers et stabilisés soit illusoire. En effet, un calcul approximatif démontre par exemple qu'une candidate enfantine à l'enseignement touche pendant ses trois années d'études environ 12 000 fr. de moins qu'une suppléante durant le même laps de temps.

Par ailleurs, le service de la recherche sociologique prévoit que le nombre des naissances ayant régressé depuis 1964 l'effectif des classes enfantines puis primaires diminuera dès 1968 (enfants nés en 1964 + 4 ans).

L'Union des instituteurs genevois, après une vive protestation, a dû s'incliner devant la volonté du DIP lors de la première « stabilisation » en 1964.

Aujourd'hui, notre position se trouve renforcée par le fléchissement de la courbe de natalité et par les difficultés de recrutement que la première stabilisation a engendrées.

Nous ne cesserons de répéter qu'une stabilisation n'est qu'un changement d'étiquette et ne modifie en rien l'effectif réel des membres du corps enseignant.

Ex : 10 instituteurs 5 suppléants
 10 instituteurs 5 stabilisés

Numériquement, aucun gain.

Une « stabilisation », permet-elle de remédier à la mobilité du personnel suppléant ? Il nous semble plutôt, que l'on « stabilise » du personnel déjà stable puisqu'il s'agit de personnes ayant respectivement, plus de 15 ans, plus de 5 ans ou de 3 ans d'activité à Genève, selon les catégories. Par ailleurs, nous ne pensons pas qu'une telle mesure retienne les suppléants à leur poste puisque nous constatons que l'effectif du personnel nommé et déjà « stabilisé » est aussi variable que l'effectif des personnes stabilisables.

Exemples :		Au 31.8.64		Au 31.8.65
Pertes en personnel régulier	79		53	
Pertes en personnel suppléant	35 (46 % de l'effectif du corps enseignant)		43 (35 % de l'effectif du corps enseignant)	

En conclusion, cette mesure s'avère inutile sur tous les plans.

Ces arguments nous autorisent à lancer un cri d'alarme pour que cette mesure dite d'exception soit abrogée.

Nous voulons espérer que notre appel ne vous laissera pas indifférents et vous prions d'agréer, Mesdames, Messdemoiselles, Messieurs les députés, Messieurs les maires des communes genevoises, l'expression de notre haute considération.

Le président :
J.-J. Maspéro.

Tout instituteur doit posséder une maturité ce qui lui permet de poursuivre des études universitaires.

Personne ne peut accepter que trop d'enfants accusent des retards scolaires et subissent des échecs dus en partie à une organisation inadéquate et à une formation insuffisante du corps enseignant ! A quoi sert-il de bouleverser les études secondaires et de les démocratiser alors que tant d'élèves échouent avant d'y parvenir ? Les premières années de la scolarité sont déterminantes pour la suite des études. C'est ce que semblent oublier les auteurs d'un nouvel article de la loi sur l'instruction publique que le Grand Conseil discutera en juin et dont voici la teneur :

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département
de l'instruction publique

Genève, le 15 mars 1967
r. de l'Hôtel-de-Ville 6

Monsieur J.-J. Maspéro,
Président de la SPG
1245 Collonges-Bellerive

Concerne : **recrutement du personnel.**

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les mesures retenues par mon département en vue d'améliorer le recrutement du personnel enseignant.

1. **Modifications de l'article 135 A de la loi sur l'instruction publique**, de manière à autoriser le Conseil d'Etat, aussi longtemps que sévit la pénurie de maîtresses enfantines, d'institutrices et d'instituteurs :

- a) à nommer aux fonctions de titulaires de classes facultatives de l'école enfantine (1^{re} et 2^e classes enfantines) des jardinières d'enfants ;
- b) à confier la direction de classes de 2^e année primaire à des maîtresses enfantines ;
- c) à stabiliser dans leurs fonctions certaines catégories de personnel suppléant.

Les conditions et les modalités de l'engagement, de la formation et de la nomination de jardinières d'enfants, ainsi que celles relatives à la stabilisation de certaines catégories de personnel suppléant, seront déterminées par des règlements.

Les traitements du personnel cité sous lettres a) et c) seront, dans les catégories respectives, inférieurs à ceux des maîtresses enfantines, institutrices et instituteurs qui ont obtenu le brevet d'aptitude à l'enseignement dans les écoles publiques prévu à l'article 14 du règlement des études pédagogiques préparant à l'enseignement primaire. Les maîtresses de classes enfantines appelées à enseigner en 2^e année primaire recevront, en principe, une indemnité.

Les mesures projetées entraînant une modification de la loi, le Grand Conseil sera appelé à se prononcer.

2. Suppression, pour les maîtresses enfantines, institutrices et instituteurs en possession d'une licence, de l'obligation de rester 10 ans au service de l'enseignement primaire avant d'être autorisé à passer dans l'enseignement secondaire.
3. Etude à long terme d'un regroupement des classes rurales et de mesures permettant la réorientation de certaines élèves au niveau des classes terminales de l'école supérieure de jeunes filles.
4. Publication d'une plaquette d'information sur la profession d'enseignant. Un journaliste, M. Renato Burgy, vient d'être chargé de la rédaction du projet.

En ce qui concerne la création d'une nouvelle catégorie de personnel, les jardinières d'enfants, il est prévu :

- a) La stabilisation, dans les classes facultatives de l'école enfantine (1^{re} et 2^e enfantines) de suppléantes actuellement en activité et qui :
 - auront réussi un examen de connaissances,
 - répondront à certains critères d'âge,
 - auront un certain nombre d'années d'activité jugée suffisante au service du département,
 - auront suivi les cours de formation organisés à leur intention.

Les conditions exactes de cette stabilisation restent encore à fixer.

- b) La formation spécifique, dans le cadre d'une institution officielle de jardinières d'enfants recrutées selon des critères encore à déterminer. Les jeunes filles qui auront reçu le diplôme délivré par cette institution seront engagées par le département.

Au sujet de l'affectation d'un certain nombre de maîtresses enfantines à la tête de classes de 2^e année primaire, il est prévu, pour autant que les postes à pourvoir soient tous revendiqués, de ne faire appel qu'à des maîtresses désireuses de diriger des classes de ce degré.

Une formation en cours d'emploi offrira l'occasion à ces maîtresses de se familiariser avec le programme de la 2^e année primaire.

Je souhaite vivement que l'ensemble de ces mesures permettent à mon département de faire face, pour les années à venir, à toutes ses obligations légales concernant l'accueil dans les écoles de tous les enfants de notre canton, dès l'âge de 4 ans. Le fait qu'elles ne sont prévues que pour la période de pénurie de maîtresses enfantines, d'institutrices et d'instituteurs est de nature, je pense, à apaiser les craintes que pourrait nourrir votre association au sujet d'une éventuelle modification de la formation régulière du corps enseignant primaire.

En vous signalant que M. Armand Christe, directeur de l'enseignement primaire, est à votre disposition pour vous donner les compléments d'information que vous jugeriez nécessaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

A. Chavanne.

Il n'est pas exagéré de dire que l'adoption de cet article de loi marquerait le point le plus bas atteint par la politique d'expédients, pratiquée par le gouvernement sur le plan de l'instruction publique. Si le devoir des autorités scolaires est de dispenser l'instruction publique de façon égale à toute la population, un autre devoir, non moins impérieux, est de faire assurer cette instruction par des enseignants dont la compétence, tant sur le plan des connaissances générales que sur celui de la formation professionnelle, ne peut être mise en doute.

L'organisation préconisée dans ce nouvel article de loi conduit donc à un transfert de personnel enfantin dans le 2^e degré primaire. On nous propose donc à nouveau un changement d'étiquette qui n'atténue en rien la pénurie, tout en portant un grave préjudice à l'école enfantine et à l'école primaire.

Actuellement, 105 jardinières d'enfants enseignent dans les 136 classes de la scolarité facultative — 1^{re} et 2^e enf. —, c'est une situation de fait qui ne doit en aucun cas hypothéquer l'avenir. En effet, dès 1968, l'effectif des classes enfantines diminuera — fléchissement de la courbe de natalité dès 1964. Pourquoi alors prévoir un bouleversement des structures actuelles ?

Nous réclamons simplement :

- a) que les maîtresses enfantines ayant été formées pour diriger des classes de 2^e enfantine — enfants dès 5 ans — et de 1^{re} primaire — enfants dès 6 ans — enseignent dans ces degrés exclusivement,
- b) que les jardinières d'enfants qui ont une formation de jardinières d'enfants s'occupent des enfants jusqu'à 4 ans — 1^{re} enfantine,
- c) que les institutrices primaires qui ont été préparées à enseigner de la 2^e à la 7^e enseignent dès la 2^e primaire — enfants dès 7 ans.

Les spécialités susnommées lorsqu'elles sont bien assumées revêtent une égale dignité humaine. Ces différents types de formation sont complémentaires mais doivent rester différenciés pour le bien des enfants.

Depuis 1960, la Société pédagogique genevoise — SPG — demande la création officielle de véritables jardins d'enfants avec un statut propre et un personnel formé pour cet ordre d'enseignement — enfants de 3 et 4 ans.

Tous les psychologues reconnaissent l'importance de l'enseignement enfantin dont dépend toute la scolarité. Les maîtresses enfantines reçoivent souvent dans leurs classes des enfants inadaptés, retardés, caractériels, d'où le besoin d'études complètes qui leur permettent d'assumer leurs responsabilités. La direction des classes de 2^e enfantine et de 1^{re} primaire par des maîtresses enfantines évite une coupure dans l'enseignement de base ce qu'ont bien compris les auteurs du plan d'études.

Par ailleurs, le libre choix du passage dans les degrés primaires ne serait pas laissé aux maîtresses enfantines. Ces personnes sont préparées pour l'enseignement des petits et désirent rester dans les degrés 2^e enf. et 1^{re} prim. (vote unanime de l'assemblée générale du 12.10.66). A-t-on le droit, par un acte d'autorité que l'on peut qualifier d'abus de pouvoir, de les obliger à un recyclage au rabais ? Si le bien de l'école en dépendait, il est clair que les maîtresses enfantines l'accepteraient de grand cœur. Malheureusement, ce transfert est un coup d'épée dans l'eau ; il ne change en rien l'état de pénurie qui sévit dans l'enseignement primaire depuis bien des années. De plus, cette mesure est particulièrement dangereuse pour l'enseignement de base et partant pour l'ensemble de la scolarité.

Nous risquons ainsi de voir :

- a) nos classes de 2^e enf. dirigées par des jeunes filles inexpérimentées et dépassées par leurs responsabilités,
- b) nos classes de 2^e prim. tenues par les actuelles maîtresses enfantines déçues de ne pas se voir confier un enseignement qu'elles apprécient et désarçonnées par les exigences et le rythme de travail de l'enseignement primaire,
- c) aucun véritable jardin d'enfants ne sera ouvert par le DIP pour accueillir les petits de 3 et 4 ans.

Qui fera les frais de l'expérience ?

Une fois de plus, nos enfants !

Nous avons à choisir :

Ou bien adopter la voie proposée par le nouvel article de loi et avoir un personnel toujours moins qualifié, un niveau scolaire toujours plus bas.

Ou bien consacrer du temps et de l'argent et adopter une politique à longue échéance qui consisterait à former des hommes pour l'avenir.

Si nous ne réagissons pas avec la plus extrême vigueur, nous glisserons infailliblement vers la première solution et nous nous retrouverons devant des problèmes inextricables.

Que préconise la SPG pour améliorer la situation ?

Nous sommes convaincus que la pénurie se résorbera d'elle-même lorsque les enseignants jouiront de conditions satisfaisantes.

1. Nous voulons des enseignants capables. Si nous désirons fournir à la société de demain les hommes dont elle aura besoin, il faut que nous évitions à tout prix les solutions de facilité qui aggravent la pénurie en dévalorisant la profession. C'est pourquoi, nous demandons instamment l'abrogation de l'art. 135 A de la loi sur l'instruction publique autorisant la « stabilisation » de certaines catégories de personnel suppléant. Nous prions, en outre, les autorités de bien vouloir revenir sur leur décision du 28 février 1967 prévoyant la titularisation d'environ 65 suppléants. Il en est encore temps puisque, selon la procédure en cours, ces derniers ne seront avisés de leur éventuelle nomination qu'en juin 1967. Nous proposons l'amendement du projet de loi cité plus haut, dans ce sens :

Art. 135 A : Le Conseil d'Etat est autorisé, en dérogation à l'article 133, à confier la direction de jardins d'enfants — jusqu'à la 1^{re} enfantine y comprise — à des fonctionnaires dont le statut et la formation sont déterminés par un règlement. Les traitements de ce personnel sont inférieurs à ceux des maîtresses enfantines brevetées.

2. Nous voulons des enseignants enthousiastes. Conscient de son appartenance à une grande unité de travail, l'enseignant se sent actuellement perdu dans la masse. Il subit les décisions de l'autorité en matière d'enseignement sans toujours saisir leur validité ou leur nécessité. On ajoute encore à son désarroi en jugeant qu'il peut être remplacé par des personnes dépourvues de tout titre et dont la langue maternelle n'est même pas le français ! On fait ainsi fi de toute la formation pédagogique de l'enseignant breveté. L'enthousiasme du corps enseignant est en bonne partie fonction de sa participation à la bonne marche de l'école.

Nous proposons, une fois de plus, à l'autorité scolaire de revaloriser notre fonction en nous associant davantage aux responsabilités de la gestion scolaire, quitte à modifier, dans ce sens, la législation.

3. Tant que durera la pénurie, il est indispensable d'élargir les bases de recrutement de la profession. Comme tout abaissement des exigences requises des candidats à l'enseignement est le plus sûr moyen d'augmenter la pénurie, il ne subsiste, à notre sens, qu'une seule possibilité d'élargissement : une dérogation à l'alinéa 3 de l'article 120 de la loi sur l'instruction publique qui a la teneur suivante :

« **Les candidats** et les fonctionnaires des écoles enfantines, primaires et secondaires doivent être suisses. »

Nous proposons la dérogation suivante :

« Aussi longtemps que sévit la pénurie d'instituteurs, d'institutrices et de maîtresses enfantines, le Conseil d'Etat, en dérogation à l'article 120 susmentionné, autorise l'entrée aux études pédagogiques de personnes, qui auront pu justifier d'une parfaite connaissance de la langue française, qui ne possèdent pas encore la nationalité suisse. Il en facilite l'acquisition avant la nomination aux fonctions d'instituteurs, d'institutrices et de maîtresses enfantines. »

Cette proposition va dans le sens d'une coopération européenne. Au vu des statistiques, il y a dans notre pro-

position une nouvelle source de recrutement non négligeable. Au 31 décembre 1966, la population de la ville de Genève se répartissait ainsi :

49 373 Genevois 70 049 Confédérés 50 244 étrangers.

Ce 30 % d'étrangers est certes formé, en majeure partie, de travailleurs manuels mais il ne comporte pas moins un certain potentiel d'intellectuels. Nous pensons, entre autre, aux enfants de ces travailleurs. La concentration étrangère dans notre canton a considérablement accru la pénurie, pourquoi ne pas utiliser positivement cette poussée démographique ?

4. Dans une certaine mesure, un élargissement du champ de recrutement peut s'opérer en supprimant le critère de l'âge maximum d'entrée aux études pédagogiques — 40 ans. — Si des personnes de plus de 40 ans ont le courage d'entreprendre des études pédagogiques, nous ne voyons pas pourquoi on les en empêcherait. Il est clair qu'elles seraient considérées comme épargnantes par la caisse de retraite. Une « vocation tardive » ou les vicissitudes de la vie peuvent amener quelqu'un à envisager un recyclage, certes difficiles et psychologiquement éprouvant, mais, ouvrant de nouveaux horizons.

5. Par souci d'équité et de justice sociale, nous jugeons également que nos collègues suppléants ne bénéficient pas d'une situation sûre. Cette absence de sécurité d'emploi est choquante. Nous pensons qu'un engagement triennal, accordé aux suppléants dont l'activité a été jugée suffisante, serait de nature à améliorer la situation. Dans ce cas, la CIA se devrait de revoir sa position. Si le recrutement normal du personnel au titre devenait excédentaire, la cessation d'activité du suppléant devrait lui être signifiée au minimum 1 an à l'avance.

EN CONCLUSION,

si nous voulons maintenir un personnel enseignant toujours plus nombreux et plus efficace, **il convient :**

- a) de lui donner, au départ et en cours de carrière, une formation de haute valeur,
- b) de lui offrir des conditions de travail convenables afin qu'il trouve de la satisfaction dans sa profession,
- c) de le faire participer activement à la gestion de l'école,
- d) de lui assurer une situation financière concurrentielle,
- e) d'accepter un assouplissement de la loi sur l'instruction publique permettant, dans l'immédiat, de lutter contre la pénurie sans porter préjudice à une formation harmonieuse de notre jeunesse.

Pour la SPG :

Les vice-présidentes :
M^{me} Ostermann - M^{me} Chevalier.

Le président :
M. Maspéro.

N.B. C'est volontairement que la SPG n'a pas traité, dans le présent rapport, du problème de la revalorisation matérielle qui reste évidemment un facteur important dans les causes de la pénurie.

Sources : Rapport du 31^e Congrès de la Société pédagogique romande - Mémoire concernant la pénurie de recrutement dans les secteurs enfantin et primaire de la commission dite « du recrutement » de l'enseignement primaire.

neuchâtel

Comité central

Séance du 30 mars. Présidence : Marcel Jaquet. A cette séance assistent également les présidents de sections.

Correspondance. — Des remerciements seront adressés à A. Schenk et aux enfants de Dombresson qui ont préparé et exécuté « Le Roi vagabond » à l'assemblée annuelle. Une lettre de remerciements sera également envoyée à la commune de Dombresson qui nous a accueilli.

Le rédacteur d'un quotidien neuchâtelois regrette que son journal n'ait pas été informé à temps des résolutions votées à l'assemblée générale. Cet aspect de l'information vis-à-vis du public est un des points du rapport « Information » que le CC n'a pas encore eu le loisir d'étudier.

Le cartel cantonal VPOD a adressé au Conseil d'Etat une demande d'adaptation des salaires à l'indice du coût de la vie pour le 1^{er} avril.

En réponse à une question posée à l'assemblée générale, nous pouvons dire que les rentes des bénéficiaires de la Caisse de pensions ont également été réadaptées, des détails seront publiés ultérieurement.

Délégations. — Les collègues suivants : M^{lle} R.-M. Thonney, MM. G. Montandon et G. Philippin représenteront la SPN au congrès VPOD à Genève.

Les collègues Duckert, Philippin et Bobillier sont désignés pour faire partie du groupe de travail primaire-secondaire.

Résolution. — Le rapport à l'appui de la résolution votée à l'assemblée générale concernant la participation du CE aux commissions scolaires sera mis au net et envoyé au Conseil d'Etat. Les commissions scolaires recevront également le texte de la résolution accompagné du rapport y relatif.

Caisse de pensions. — En dehors de la réforme de structure que nous souhaitons, question toujours en suspens, le CC aimerait qu'une part plus grande de la fortune de la caisse (actuellement 125 millions) soit investie en biens immobiliers. D'autre part il serait souhaitable que les appartements disponibles dans les immeubles appartenant à la caisse soient réservés en priorité aux membres.

Unité du corps enseignant. — Un premier document de base, établi par le président du CC, permet de préparer le terrain pour une discussion plus approfondie le 24 mai.

Comme ce document sera publié in extenso dans l'« Educateur », en vue de la séance du 24, il n'y a pas lieu, aujourd'hui, d'entrer dans les détails. Toutefois, il ressort des diverses discussions, que la diminution constante des membres affiliés à la VPOD présente pour la société un véritable danger. A l'extérieur

d'abord, il est clair que nous ne pouvons compter sur l'appui du monde ouvrier que tant qu'une majorité importante d'entre nous (80 %) fera preuve de solidarité syndicale. Nos interventions auprès des autorités, aussi bien sur le plan matériel que sur le plan pédagogique, sont plus efficaces si elles peuvent s'appuyer sur notre appartenance syndicale.

A l'intérieur, la différence des cotisations entre syndiqués et non syndiqués crée une malaise et risque de provoquer une certaine zizanie.

Il est donc indispensable que, selon les statuts, la SPN unisse étroitement des membres dont les conceptions peuvent être différentes, mais qui acceptent de travailler dans la cohésion à un but commun. De ce fait, il est normal que l'appartenance à une société implique pour les membres les mêmes droits, mais également les mêmes devoirs.

Un premier pas vers l'unification pourrait et devrait donc être la fixation d'une cotisation unique.

Les modalités d'utilisation et de répartition de cette cotisation unique ne font pas encore l'objet d'un débat. Toutefois, quelques idées sont lancées, en particulier celle de la création d'un « Prix pédagogique » destiné à récompenser l'auteur d'une œuvre musicale, littéraire, d'un travail de recherche pédagogique. Comme l'a dit le président de la section du Locle, Jean Huguenin, il s'agit tout d'abord de supprimer les occasions de discorde au sein de la SPN en harmonisant les cotisations, et, d'autre part, de renforcer notre position dans les milieux syndicaux.

La création d'un syndicat des enseignants reste le but vers lequel nous tendons, mais il ne pourra se réaliser qu'à partir d'une organisation bien structurée et unie.

Ce large échange de vues permettra aux comités de section d'étudier le document de base en détail dès la rentrée. Le prochain Comité central, fixé au 27 avril,

avec la collaboration des présidents de sections, mettra sur pied un texte complet qui sera soumis à l'assemblée générale.

Rapport déposé. — Le groupe de travail A de la SPN chargé d'étudier la mise en valeur de l'école préprofessionnelle vient de déposer son rapport. Celui-ci sera examiné sous peu par le CC. Les responsables de ce groupe de travail étaient les collègues J.-M. Kohler, M. Girard, A. Aubry et A. Blaser.

Bienvenue à M^{lle} Bernadette Jequier, institutrice à La Chaux-de-Fonds, qui vient d'entrer dans la SPN-VPOD.

G. Z.

CEMEA - Groupement neuchâtelois

Nous avons le plaisir de vous convier à notre week-end CHANT ET DANSE des 6 et 7 mai 1967, au Château de Vaumarcus.

Les activités débuteront le samedi à 15 h. 45 et se termineront le dimanche vers 16 heures.

Chaque participant apportera :

- un pique-nique (souper, déjeuner, dîner), boissons chaudes et éventuellement de la soupe seront fournies par l'équipe ;
- de quoi prendre des notes ;
- un carnet de musique avec portées ;
- un sac de couchage ou des draps et taie d'oreiller (couvertures à disposition) ;
- une finance de participation de 7 francs ; pour les non-membres 9 francs (frais de déplacement non compris).

Inscriptions jusqu'au vendredi 28 avril 1967 à

Denis Guenot,
Suchiez 18,
2006 Neuchâtel.

jura bernois

Réuni en synode de printemps à Bienne,

le corps enseignant de Bienne - La Neuveville demande au corps électoral d'accepter l'arrêté populaire concernant la construction d'une nouvelle Ecole normale à Porrentruy

Une centaine de membres du corps enseignant primaire et secondaire de la ville de Bienne et du district de la Neuveville se sont retrouvés samedi matin 11 mars en l'aula de l'Ecole de commerce à l'occasion de l'assemblée synodale de printemps. En ouvrant les débats, M. André Schwab, président de section, salua les participants et plus particulièrement M. Jean-Roland Graf, directeur des écoles de Bienne et M. Pierre Crélerot, instituteur à Cormoret, membre du Comité central de la SIB.

L'hommage aux disparus fut rendu à M^{me} Ida Prêtre-Baumgartner et à M. André Paroz, tous deux décédés récemment. Pour honorer leur mémoire, l'assemblée observa un instant de recueillement. Le procès-verbal du synode d'automne ayant été adopté sans remarque, le président se plut à adresser ses félicitations à M. Charles Haller pour ses 25 ans d'enseigne-

ment ainsi qu'à M. Francis Bourquin qui vient d'être nommé rédacteur de la partie française du journal corporatif l'« Ecole bernoise ».

La récente séance du Comité général de la Société pédagogique jurassienne à Moutier donna l'occasion à M. Schwab d'évoquer les préoccupations essentielles des sections de la SPJ. Le centre d'information pédagogique jurassien dirigé par M. Cramatte connaîtra cette année une activité plus intense. On procédera à l'édition d'un nouveau catalogue de matériel. Il est fait appel aux enseignants s'intéressant à la création de matériel didactique en vue d'une collaboration avec le CIP. M. Schwab émit ensuite quelques considérations sur le thème du prochain congrès SPJ qui aura lieu en juin 1968 à Moutier.

C'est sous le titre « L'école et la vie » que les enseignants jurassiens présenteront un rapport qui sera établi partiellement par différents responsables de notre économie alors que le travail de synthèse sera accompli par un pédagogue. Le président informa le synode des tractations qui sont en cours avec la Direction de l'instruction publique au sujet des suppléments de frais de logement et avec la caisse d'assurance au sujet des rentes de retraite.

La formation des instituteurs reste une préoccupation majeure

L'amélioration de la formation du corps enseignant par un correctif apporté à la loi récemment adoptée demeure un des soucis majeurs de la SIB. M. Schwab, membre de la commission instituée par la SIB en vue d'étudier ce problème, donna à l'assemblée d'intéressantes précisions. Toute la question de la formation des instituteurs fait présentement l'objet d'un examen général. On s'efforce de réunir une vaste documentation sur ce qui se fait aussi bien chez nos voisins européens que chez nous. L'opportunité d'une formation par la voie actuelle ou par la voie gymnasiale est étudiée. Les Ecoles normales seront invitées à présenter une auto-critique du système actuel. Il semble certain que l'on s'achemine d'ici peu vers une cinquième année d'études. La formation continue et les cours de perfectionnements annuels semblent devenir inévitables.

La prochaine votation cantonale du 9 avril permet à M. Schwab de présenter un convaincant plaidoyer en faveur de l'arrêté populaire concernant la construction de la nouvelle Ecole normale des instituteurs à Porrentruy. Le fait que Bienne possède sa propre Ecole normale ne doit pas empêcher cette ville et le sud du Jura d'appuyer ce projet, véritable test de la solidarité jurassienne. Aussi, l'assemblée donna, à l'unanimité moins une voix, mandat au comité de présenter une résolution appuyant cet arrêté. Immédiatement après l'assemblée, le président remit à la presse le texte suivant : « Le synode de Bienne et du district de La Neuveville, conscient de l'importance de l'Ecole normale de Porrentruy en vue d'une formation cohérente du corps enseignant du Jura, demande au corps électoral de l'ensemble du canton de Berne d'appuyer massivement par son vote, l'arrêté populaire qui lui sera soumis les 8 et 9 avril prochains. »

L'assemblée prit ensuite connaissance d'une lettre du président de la SPJ, M. Marcel Farron, maître secondaire à Tavannes, louant les excellents résultats obtenus par les futurs instituteurs du cours spécial de Delémont et demandant d'accueillir ceux-ci au sein de notre corporation à part égale.

La mise sur pied, cet hiver, d'un camp de ski à Grindelwald, par la section Bienne-La Neuveville, donna l'occasion à M. Marcel Cattin de rapporter sur ce cours qui connut une belle réussite malgré un nombre restreint de participants.

Au chapitre des mutations, le président annonça une admission, deux démissions et quatre décès. Il rappela également le chiffre élevé de transferts enregistré l'an dernier dans le Jura : 100 transferts et 46 changements de profession.

Nominations

En remplacement de M. Jean-Claude Guillaume, secrétaire des verbaux qui quitte la section, l'assemblée désigna M. Jo Prongué, maître secondaire à La Neuveville, pour lui succéder. M^{lle} Ariane Boillat, institutrice à Prêles, remplacera au comité M^{me} Arlette Erard-Boillat, institutrice à Nods, démissionnaire. Pour succéder à M. André Paroz, le synode biennois nomma M. Roland Beuchat en tant que délégué à la Société pédagogique romande.

Il appartenait à M. Francis Bourquin, instituteur, de présenter un rapport sur le « mariage » à l'essai de l'Ecole bernoise » avec l'organe « Schweizerische Lehrerzeitung ». Le rédacteur français rappela à l'auditoire que cette combinaison est à l'essai une année. Cette fusion présente certains avantages. Aucune restriction n'est apportée à la présentation de textes dans la partie française du journal, laquelle bénéficie de deux pages et demie, texte français en plus. Elle permet à l'Ecole jurassienne de connaître une audience plus grande qu'avec l'ancien système. Les abonnés seront consultés individuellement cet été sur l'opportunité de maintenir la fusion ou de revenir à l'ancienne formule. En conclusion, M. Bourquin rompit une lance en faveur d'une collaboration accrue à cet organe corporatif.

L'introduction à l'école du brossage des dents avec une solution au fluor donna lieu à un débat animé. Un collègue de la périphérie biennoise décrivit la séance qui eut lieu dans sa classe avec un esprit caustique qui sembla rallier tous les suffrages. Il apparaît néanmoins que l'opposition qui s'est manifestée lors de l'assemblée porte davantage sur la manière que sur le fond. On en reparlera certainement.

M. Albert Berberat, inspecteur scolaire, retenu par des examens au début de la matinée, apparut en fin d'assemblée pour présenter ses vœux à M. Haller et pour traduire sa déception en face des difficultés de recrutement de moniteurs-enseignants biennois pour diriger les colonies de vacances. L'inégalité de traitement et les obligations des enseignants répartis dans les divers quartiers de la ville de l'avenir permit à M. J.-C. Serquet, conseiller de ville, d'annoncer le prochain dépôt d'une motion au Conseil de ville.

Le synode de la section Bienne-La Neuveville prit fin par un remarquable exposé de M. Charles Krähenbühl, médecin à Saint-Imier, sur le Parc jurassien de la Combe Grède et par la projection de magnifiques clichés dus au talent photographique de M. Francis Gfeller de Saint-Imier, clichés présentés par l'auteur même.

Fr. E.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-

Ecole normale Delémont

Sont mis au concours :

1. un poste de maître(sse) de travaux manuels en section maîtresses enfantines (15 heures hebdomadaires) ;
2. un poste de maître(sse) de dessin en section maîtresses d'ouvrages (2 heures hebdomadaires pendant 3 semestres sur 4).

Formation exigée :

ad 1 : brevet de maîtresse enfantine ayant la pratique de travaux manuels enfantins, ou brevet d'Ecole d'arts décoratifs ou de beaux-arts ;

ad 2 : brevet de maître(sse) de dessin.

Préférence sera accordée aux candidats pouvant briguer les deux postes.

Traitement : selon les dispositions en vigueur.

Entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1967, ou à convenir.

Réserve : une réorganisation de l'enseignement du dessin reste réservée.

Renseignements : seront fournis par la direction de l'école.

Postulations : à adresser à la direction de l'instruction publique, place de la Cathédrale 3a, 3011 Berne, jusqu'au 30 mai 1967.

Colonies de vacances de la ville de Zurich

Pour les colonies de vacances

« La Grangette », Prilly-Lausanne

« Chaumont », Neuchâtel

« Beau-Site », La Chaux-de-Fonds

« La Côte-aux-Fées », Les Verrières

du 10-29 juillet 1967

et du 31 juillet-19 août 1967

nous cherchons quelques

instituteurs

de langue maternelle française, sachant bien enseigner le français aux élèves de la 8^e et 9^e année scolaire. On préfère des candidats qualifiés qui ont une grande aptitude pour l'enseignement du français.

Offres détaillées avec curriculum vitae doivent être adressées à Schulamt der Stadt Zurich, Postfach, 8027 Zurich. Titre : « Ferienkolonie-Lehrer ».

Pour les vacances d'été :

l'**Avecer** propose aux membres du corps enseignant et à leurs amis

La Grèce

du 15 au 30 juillet 1967

Trois itinéraires à choix :

- ① Venise - Crète - Rhodes - Athènes - Séjour à Xylokashon.
- ② Venise - Olympie - Délos - Mykonos - Istanbul - la côte turque - Rhodes - Crète - Santorin - Xylokashon.
- ③ Venise - Crète - Rhodes - Ephèse - Patmos - Délos - Mykonos - Delphes - Péloponèse - Athènes.

Possibilité de prolonger le séjour balnéaire à Xylokashon.

Prix à partir de Fr. 650.— (moins 5 % aux membres Avecer) dès Lausanne. — Nombre de participants : minimum 24. — Pour tous renseignements, inscription ou demande de programme, s'adresser à

Voyages A. BOREL, Charmilles 9, 1008 Prilly, tél. (021) 25 96 07

Anne Marie POCHON, institutrice, av. Rambert 18, 1005 Lausanne, tél. (021) 28 20 59

NOUS CHERCHONS

professeurs, instituteurs possédant un instrument de musique (piano, violon, violoncelle, etc.) comme

conseillers régionaux

pour la démonstration d'une nouveauté révolutionnaire dans l'enseignement et l'apprentissage de la musique. Gains élevés.

**Agence générale M. D. S.,
P.R. 739, 1000 Lausanne-Gare**

GRISONS

Maison de vacances à louer. Tél. (022) 31 15 42.

CINÉMA

Projecteurs neufs, utilisés quelques heures, vendus avec une année de garantie : SIEMENS (Fr. 3000.—), Micron XXV (Fr. 1700.—). Occasions uniques.

S'adresser au bureau du journal ou tél. (032) 2 84 67.



Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande expérience dans la fabrication d'appareils d'alimentation universels modernes, avec transformateurs réglables et redresseurs au sélénium. Ils conviennent particulièrement bien à l'enseignement pratique en physique et en chimie.

Notre type normalisé est approuvé par l'ASE et recommandé par la Commission d'appareils de l'Association suisse du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires et supérieures.

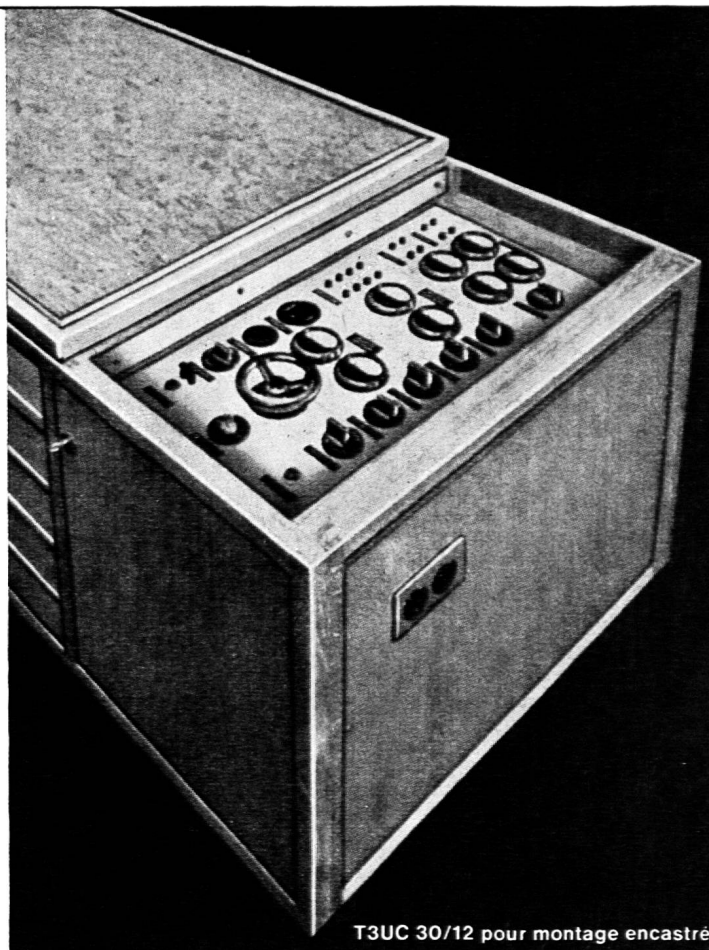
Des appareils en exécution transportable, mobile ou fixe sont livrable immédiatement du stock.

Sur demande, nous vous établirons volontiers une offre accompagnée d'une liste de références et de prospectus.

Nos spécialistes restent toujours à votre disposition.

S.A. DES PRODUITS
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS
Lausanne, chemin de Mornex 1
Tél. 021 22 06 75

53



T3UC 30/12 pour montage encastré



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite

pour les écoles primaires officielles suisses
et pour les écoles secondaires vaudoises.

PIANOS

Neufs et occasions. Grand choix, entièrement révisés, réelles occasions, **garantie jusqu'à 12 ans.** Facilités de paiement.

LOCATION dès Fr. 25.—. Toutes les marques !
Tous les prix !



Avenue Vinet 37-39, LAUSANNE. Tél. 24 24 36

TRÉSORS D'ART
PAYSAGES
PLAGES

de
la

SICILE

VOYAGE CULTUREL ACCOMPAGNÉ du 10 au 23 juillet 1967.

PROGRAMME : Genève - Palerme et retour par avion ; visite de Palerme et environs ; tour de Sicile en car privé : Ségeste, Sélinonte, Agrigente, Gela, Piazza Armerina, Syracuse, Catane, l'Etna, Taormina, Messine, Tindari, Cefalu, Palerme. Bons hôtels, logement en chambres à 2 lits avec bain ou douche, pension complète (demi-pension à Palerme et Syracuse), tout compris : Fr. 1160.—.

PROGRAMME DÉTAILLÉ SUR DEMANDE

VOYAGES *Pour l'art*

20, av. Valmont, 1010 LAUSANNE - Tél. (021) 32 23 27.

Ils s'en souviennent



Il y a quelques semaines, vous avez montré à votre classe, dans le microscope stéréoscopique Kern, de quoi se compose une fleur de pommier. Aujourd'hui, vous êtes étonné de constater que vos élèves se souviennent encore de tous les détails. C'est que l'image stéréoscopique qu'ils ont vue de leurs deux yeux reste dans leur mémoire.

C'est pourquoi le microscope stéréoscopique Kern est un moyen extrêmement utile dans l'enseignement des sciences naturelles.

Le grossissement se choisit à volonté entre 7x et 100x. Divers statifs, tables porte-objets et éclairages offrent au microscope stéréoscopique Kern des possibilités d'emploi pratiquement illimitées. L'équipement de base est d'un prix avantageux. Il peut se compléter en tout temps comme on le désire.

Contre envoi du coupon ci-dessous, nous vous remettrons volontiers le prospectus.



Kern & Cie S.A. 5001 Aarau
Usines d'optique et de mécanique
de précision

Veuillez m'envoyer s.v.p. le prospectus et le prix courant des microscopes stéréoscopiques Kern.

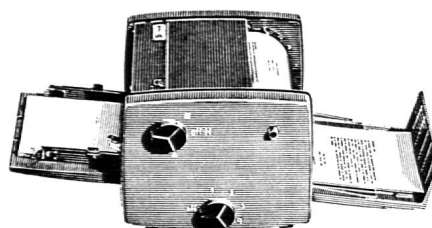
Nom _____

Profession _____

Adresse _____

REX-ROTARY **R 11**

L'hecto-duplicateur ultra-rapide ;
100 % automatique ; fonctionne-
ment infallible ; avec ou sans
moteur.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON

Envoyez sans engagement
documentation complète du
Rex-Rotary R-11

Nom: _____

Adresse: _____

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur ren-
dez-vous.



BON pour une **documentation gratuite**
relative à la plume-réservoir Soennecken pour écolier,
avec offre spéciale **pour les écoles**

Nom _____

Adresse _____

No postal et localité _____

école _____

A coller sur une carte postale et envoyer à
Registra SA
Döltsweg 39
8055 Zurich

Les écoles de Zurich achètent 27 000 Soennecken Primar! Pourquoi?

Parce que, pendant plus d'une année, des exercices d'écriture en classe ont démontré sa supériorité. La plume-réservoir Soennecken Primar, en effet, répond à toutes les exigences de l'enseignement. Grâce à son conduit capillaire spécial, l'écoulement de son encre est insensible aux secousses, elle ne tache pas, elle écrit immédiatement et d'un trait toujours parfaitement régulier. Son bec en acier fin lui confère une élasticité durable; sa pointe est inusable et son réservoir incassable.

Soennecken Primar avec réservoir à piston Fr. 9.50
Soennecken Primar avec réservoir à cartouche Fr. 9.50
Soennecken Winnetou avec réservoir à cartouche, plume or et capuchon métallique Fr. 15.—

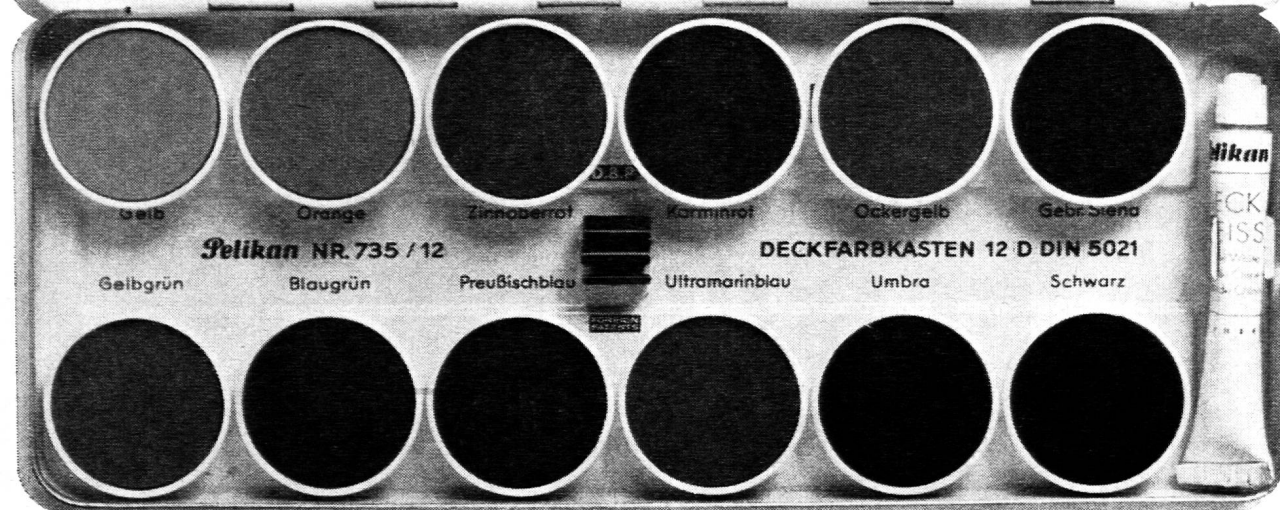
Offres spéciales pour écoles



SOENNECKEN

Registra SA
Döltsweg 39
8055 Zurich

Pelikan



- couleurs lumineuses, bien couvrantes
- godets pratiques, facilement échangeables
- coins arrondis, bords protégés
- godets ronds – ménagent le pinceau

avec 6 couleurs Fr. 5.90
avec 12 couleurs Fr. 8.80

Pelikan a plus de 120 ans d'expérience
dans la fabrication de couleurs

Votre agent de voyages

VOYAGES
LOUIS
NYON - LAUSANNE

Lausanne: 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77

Nyon: 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de trente années d'expérience dans les voyages
et excursions par autocars

Funiculaire de Chaumont

sur Neuchâtel, altitude: 1100 mètres.

Région idéale pour courses d'écoles.

Funiculaires spéciaux à toute heure.

Renseignements: Direction, Neuchâtel

Téléphone (038) 5 15 46.

Deux assurances
de bonne compagnie



Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents